AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2097
FR0004035061-FS0653

8 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GUY DEGRENNE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 octobre 2014, la société par actions simplifiée Comir[1] (27 avenue Etienne Audibert, 60300 Senlis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 octobre 2014, les seuils de 1/3, 25%, 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société GUY DEGRENNE et détenir 5 301 101 actions GUY DEGRENNE représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'augmentations de capital de la société GUY DEGRENNE[3].

[1] Contrôlée par la société La Sensilienne de portefeuille, elle-même contrôlée par M. Charles Baur et sa famille.
[2] Sur la base d'un capital composé de 53 085 644 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-483 du 5 septembre 2014 et communiqué société en date du 6 octobre 2014.